

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-360

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 juin 2021, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté un premier projet de règlement numéro 1886-360 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 de façon à : a) créer la zone Communautaire P10-51 à même la zone Habitation H10-16; b) annuler la zone Habitation H10-16; c) modifier les usages autorisés dans la zone Commerce C10-17.*

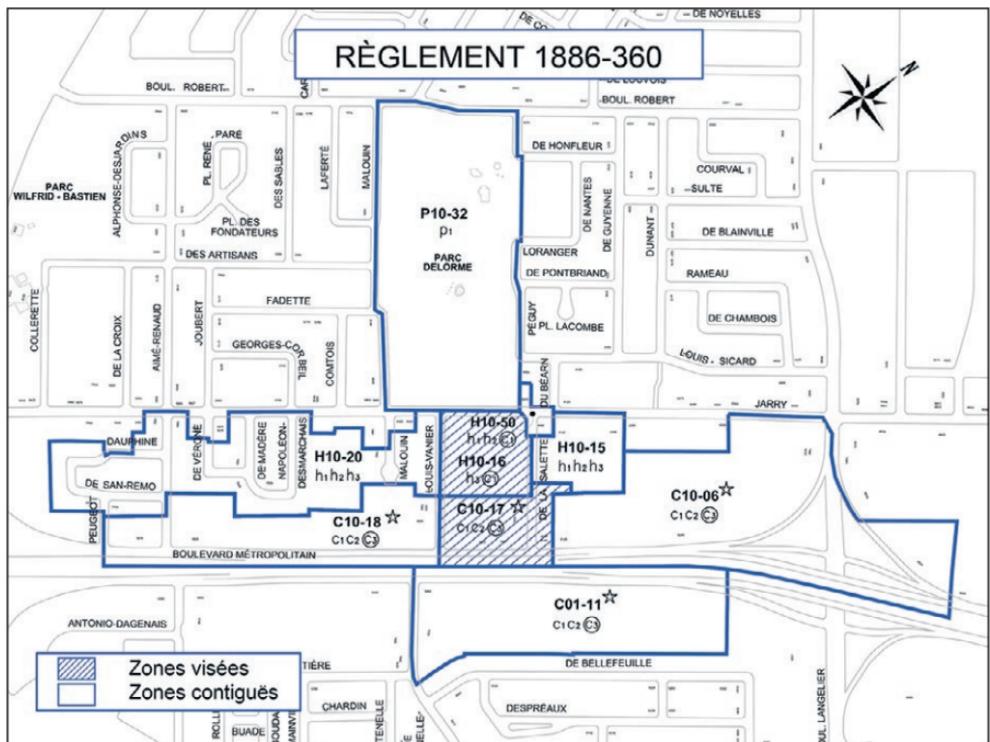
Conformément au décret numéro 102-2021 en date du 5 février 2021, l'assemblée publique de consultation sera remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Cette consultation écrite se déroulera du **16 au 30 juin 2021 inclusivement**. Les personnes intéressées à participer à la consultation écrite pourront le faire en transmettant leurs questions ou commentaires par courriel ou par courrier aux coordonnées suivantes : **sl.greffe.consultation@montreal.ca** ou **Division du greffe, arrondissement de Saint-Léonard, 8400, boulevard Lacordaire, Saint-Léonard (Québec) H1R 3B1**. Durant toute la période de la consultation écrite, les questions et commentaires reçus et les réponses fournies par l'arrondissement seront diffusés au fur et à mesure sur le site Internet de l'arrondissement.

Le premier projet de règlement vise les zones Habitation H10-16 et Commerce C10-17. Il est projeté de créer une nouvelle zone Communautaire P10-51 à même les limites de la zone Habitation H10-16, d'annuler la zone Habitation H10-16 et de modifier les usages autorisés dans la zone Commerce C10-17.

Ce premier projet de règlement contient deux dispositions susceptibles d'approbation référendaire quant aux usages et à la diminution de la hauteur maximale permise. Les personnes intéressées des zones visées et de leurs zones contiguës pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire.

Le plan ci-dessous, illustre les zones visées et leurs zones contiguës.



Les documents relatifs au premier projet de règlement et les questions et commentaires qui seront reçus et les réponses qui seront fournies par l'arrondissement sont disponibles pour consultation sur le site Internet de l'arrondissement (montreal.ca/saint-leonard).

Montréal, le 15 juin 2021.

**La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate**

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/saint-leonard